Patrimoine. Internet a la rescousse pour sauver le château de Quintin



Florence PITARD.

Initiative originale de l'asso des Vieilles maisons françaises : faire des dons sur Internet, afin d'aider à restaurer des bâtiments en péril.

Trois projets ont été sélectionnés par l'Association des Vieilles maisons françaises : l'hôtel des monnaies, à Villemagne l'Argentière, dans l'Hérault, une abbaye du XIIIe, la Clarté Dieu, à Saint-Paterne Racan en Indre-et-Loire, en limite de la Sarthe, et le château de Quintin, près de Saint-Brieuc.

XIIIe siècle

Quintin, près de Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor, la famille de Bagneux se démène pour rénover son château, un monumental ensemble surplombant la petite ville de 4 000 habitants. Il faut dire que la propriété est dans la famille depuis le XIIIe siècle, transmis par les femmes de génération en génération et vendu entre cousins. « La partie la plus ancienne, datant du XVIIe, est restée inachevée sur ordre de Louis XIV, car ce devait être un bastion protestant. Le roi voulait éviter ça en Bretagne, décrit François de Bagneux, petit-fils du propriétaire. Elle comporte un soubassement et un pavillon. L'ensemble comprend aussi un bâtiment un peu plus récent, toujours du XVIIe, un autre du XVIIIe, que nous habitons, une tour et des remparts. »

XIIIe siècle

La famille a entrepris la restauration du pavillon du vieux château. « Bien sûr, il n'est pas question de terminer la construction, ce devait être un projet énorme, avec quatre pavillons! » sourit François de Bagneux. La rénovation de ce seul pavillon est déjà un projet pharaonique. « Il faut refaire les toitures, les charpentes, les cloisons, les fenêtres, l'électricité, le chauffage. Nous voulons en faire un lieu dédié à des expositions temporaires et aux métiers du patrimoine. »

Appel aux internautes

Au total, la rénovation devrait coûter 1,7 million d'euros, et courir jusqu'en 2017. Les de Bagneux ont déjà obtenu des financements de la Région. L'Association des Vieilles maisons françaises serait une autre source de subsides. Avec l'opération Fous de patrimoine, elle incite les Internautes à verser au moins 10000 euros, sur le site fr.ulule.com/vmf. L'association versera un euro par euro récolté, jusqu'à concurrence de 5000 euros. « Pour être sélectionné parmi une quarantaine de dossiers, il fallait déjà avoir un projet de restauration », précise François de Bagneux. Outre la somme récoltée, les propriétaires comptent beaucoup sur la vitrine que représente pour eux Fous de patrimoine. Elle attirera peut-être d'autres mécènes.

1 sur 1 14/11/2013 05:59